

# Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme



**22 septembre 2015** 

Françoise Sarrazin

DREAL Pays de la Loire - Service ressources naturelles et paysages

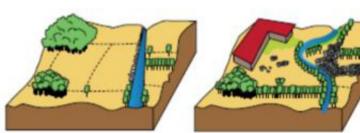


PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

# Fragmentation des milieux naturels, principale cause d'érosion de la biodiversité

3 principales sources d'érosion de la biodiversité



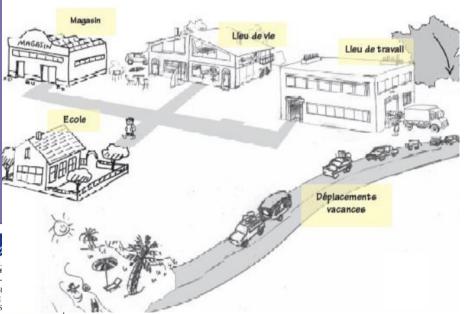
La simplification ou l'homogénéisation des paysages



La fragmentation est le résultat du

La fragmentation est le résultat du découpage des espaces et de l'isolement des populations animales et végétales

#### Besoins en déplacement des hommes



Besoins en déplacement des grenouilles



- > Journaliers
- > Saisonniers
- > Migration/dispersion

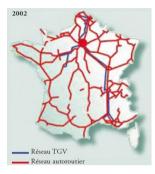


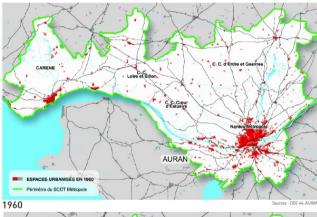


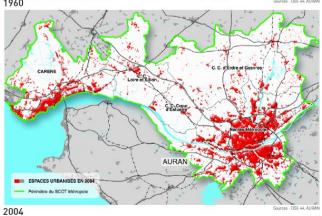


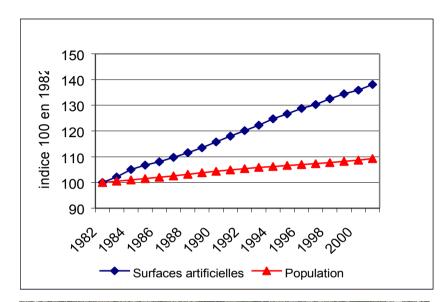
## Artificialisation, fragmentation, [...]













Exemple dans l'agglomération nantaise – communes de Rezé, Vertou, Les Sorinières



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



# La trame verte et bleue : un réseau formé de continuités écologiques

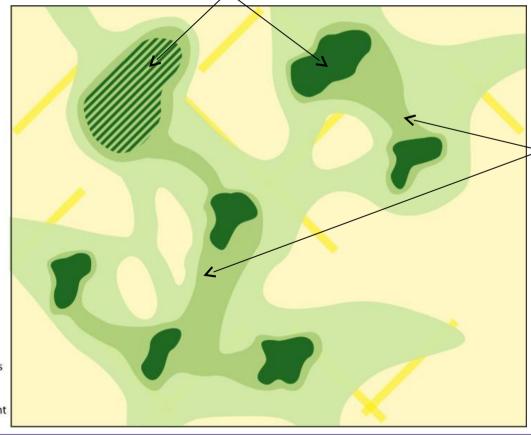
## Continuités écologiques = Réservoirs

2 Corri

Corridors

#### 1 Réservoirs de biodiversité :

Espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent vivre et/ou à partir desquels elles se dispersent



2

#### Corridors écologiques

Voies de déplacement, de dispersion ou de migration



Réservoir de biodiversité



Connexion préférentielle entre réservoirs



Autre espace de déplacement



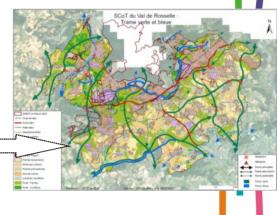
PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



# Différentes échelles de mise en œuvre de la trame verte et bleue







**Echelle** 

1/50000

**Echelle** 

1/5000

# Orientations nationales

- √ Choix stratégiques
- ✓ Enjeux nationaux et transfrontaliers
- ✓ Guide méthodologique visant la cohérence des SRCE
- ✓ Exemplarité de l'Etat
- projets et infrastructures

PRÉFECTURE JA RÉGION JA RÉ

Schéma régional de cohérence écologique

compte



- Co-élaboration Région-État
- → Enquête publique

prise en compte

Echelle

1/100000

intégrateur) Compatibilité

SCOT

(document

PLU

Conformité

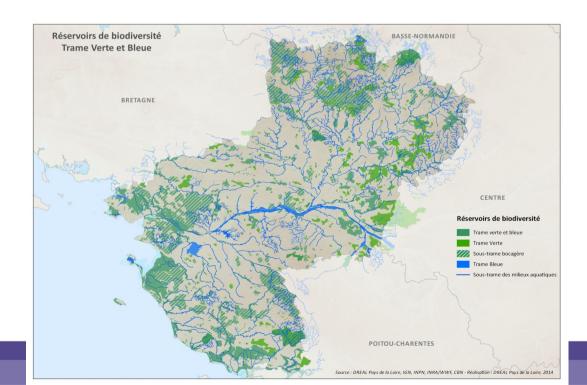
projets des collectivités

## la TVB dans le SRCE

Identifie les continuités écologiques régionales,

- Échelle grossière : 100 000ème,
- Basées sur les données homogènes au niveau régional et le fruit d'une large concertation

Information générale qui permet de resituer les enjeux de continuités écologiques de chaque territoire, au sein d'un ensemble plus vaste







## Bien comprendre les cartes du SRCE

#### Principe 1 - Une analyse décomposée par sous-trames

Bocages, boisements, milieux ouverts particuliers, zones humides, milieux aquatiques

Principe 2 - Une approche continue du territoire

Principe 3 - Une analyse homogène par mailles orthogonales de 1km x 1km par sous-trame (sauf milieux humides : 250m x 250m)

#### **Principe 4 – Classement des mailles :**

Niveau 1 et 2 = caractéristiques de réservoirs de biodiversité régionaux d'intérêt majeurs ou potentiels,

Niveau 3 et 4 = caractéristiques de corridors écologiques d'intérêt majeurs ou potentiels

Principe 5 – La valorisation des données naturalistes



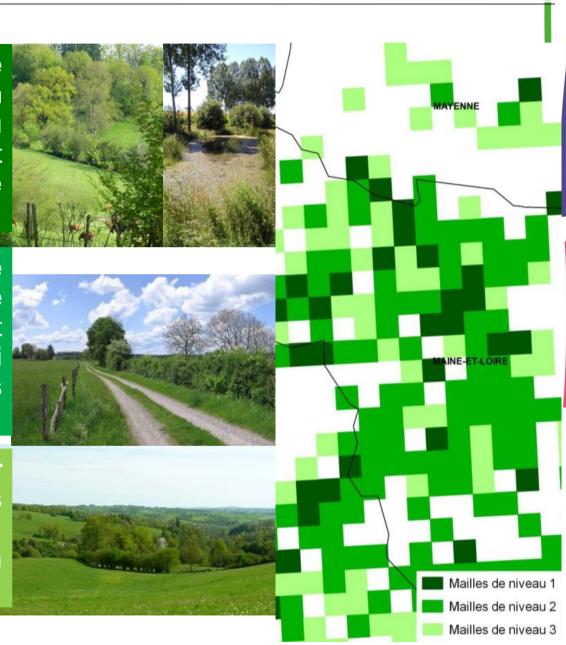
## Exemple de la sous - trame bocagère

Un réservoir de biodiversité bocager d'échelon régional est un bocage très dense en haies ou fortement interconnecté qui est soit très dense en mares, soit très dense en occupation du sol favorable

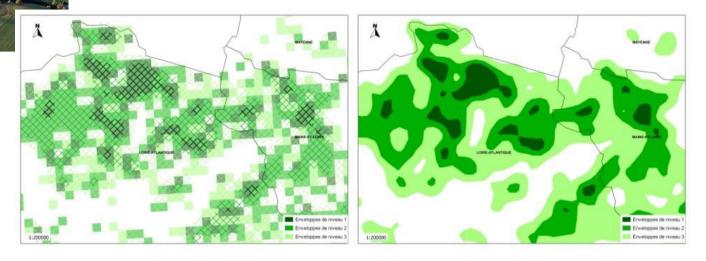
Un réservoir de biodiversité bocager potentiel est un bocage très dense en haies ou fortement interconnecté (ni dense en mare, ni dense en occupation des sols favorables)

Un corridor écologique bocager est un bocage dense (non très dense) en haies ou interconnecté, soit dense en mares soit dense en occupation du sol favorable.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

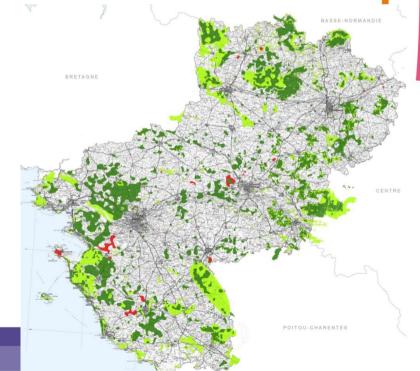


# Passage des mailles aux enveloppes de mailles



Sélection/Validation des réservoirs en ateliers

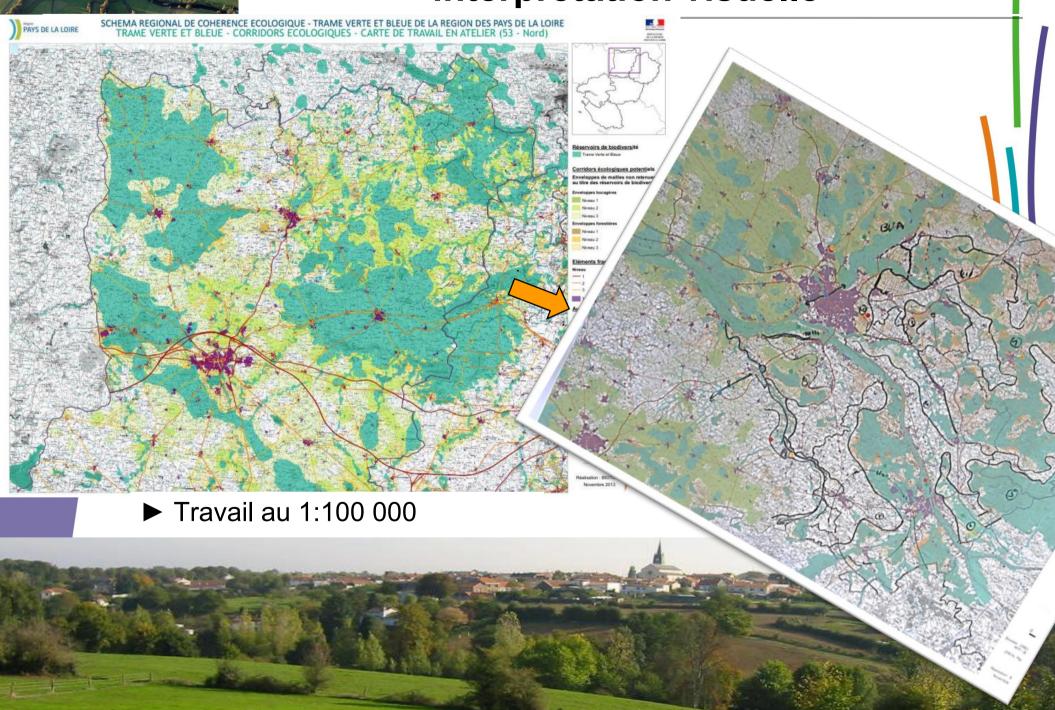




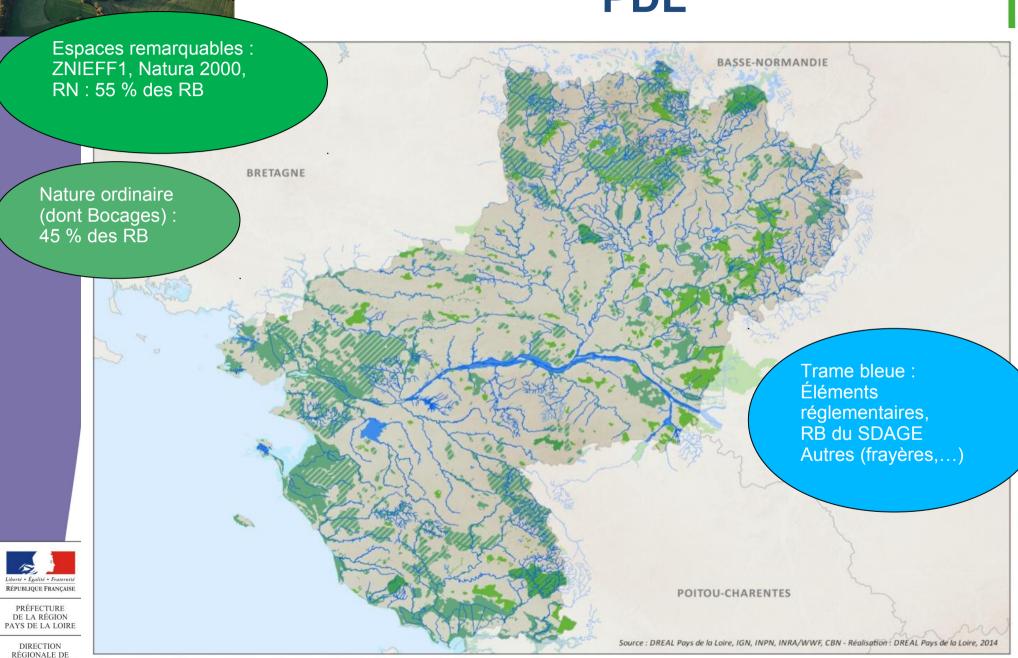


PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRI

# Identification des corridors en ateliers par interprétation visuelle Schema regional de coherence ecologique - trame verte et bleue de la region des pays de la Loire trame verte et bleue - corridors ecologiques - carte de travail en atelier (53 - Nord)



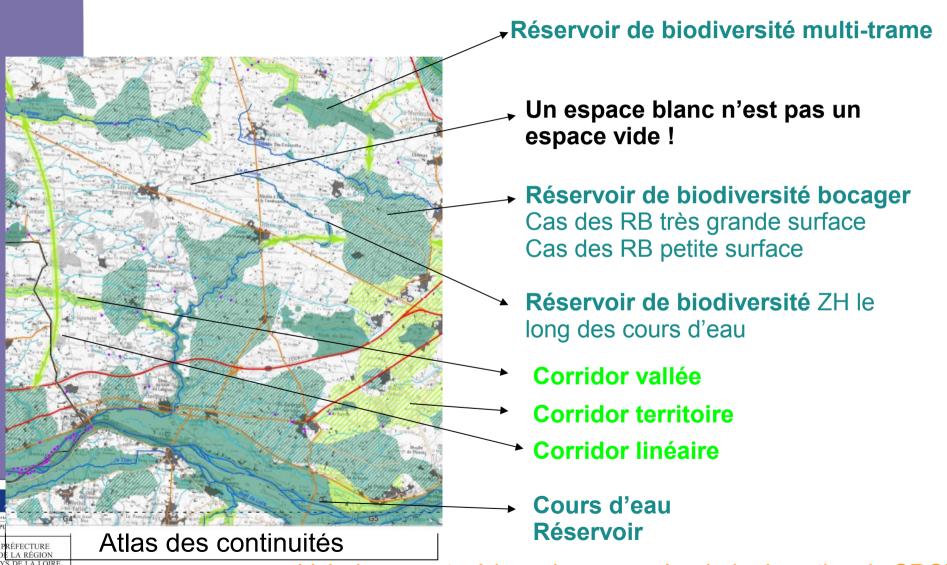
# Carte des réservoirs de biodiversité PDL



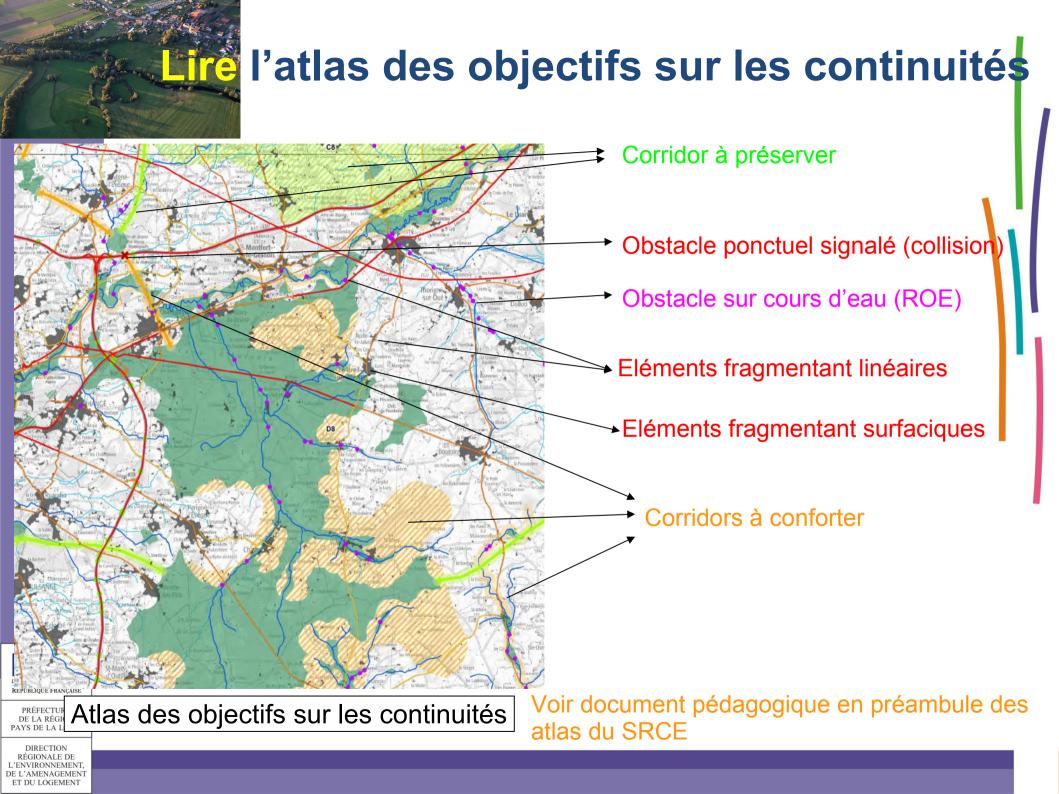
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT



### Lire l'atlas au 100 000ème



Voir document pédagogique en préambule des atlas du SRCE





# Modalités de prise en compte du SRCE et portée juridique



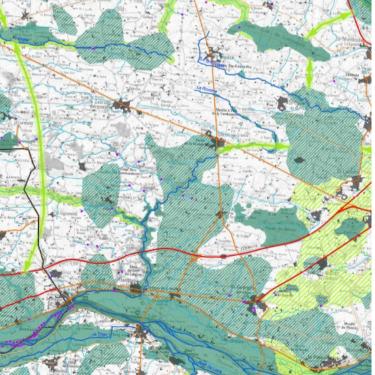




Identification et spatialisation des continuités écologiques Phase 2

> DREAL Pays de la Loire Conseil Régional des Pays de la Loire

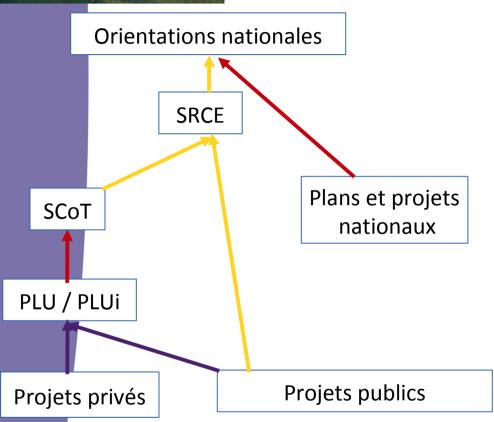
> > Mars 2014







## 1-1 Notion de prise en compte



 Conformité: obligation positive d'identité de la norme inférieure à la norme supérieure

**Compatibilité**: Ne doit pas avoir pour effet d'être en contradiction

Prise en compte : obligation de suivre les orientations sauf dérogation motivée\*

\* : Motif lié à l'intérêt de l'opération dans la mesure où ce motif le justifie (jurisprudence)

La notion de « prise en compte » n'impose pas une transcription stricte du SRCE par les collectivités ; elle les conduit :

- Soit à confirmer que la TVB régionale (identification, enjeux, objectifs) est bien intégrée dans leurs projets ou documents de planification
- Soit à argumenter leurs arbitrages en démontrant que ce point a bien été pris en considération. La traçabilité de cette démarche revêt une importance essentielle.



# 1-2 Emboîtement d'échelle pour la TVB

A l'échelle d'un territoire donné (régional, départemental, intercommunal, communal...),

les continuités écologiques à préserver ou remettre en bon état



une réponse aux enjeux Spécifiques de ce territoire

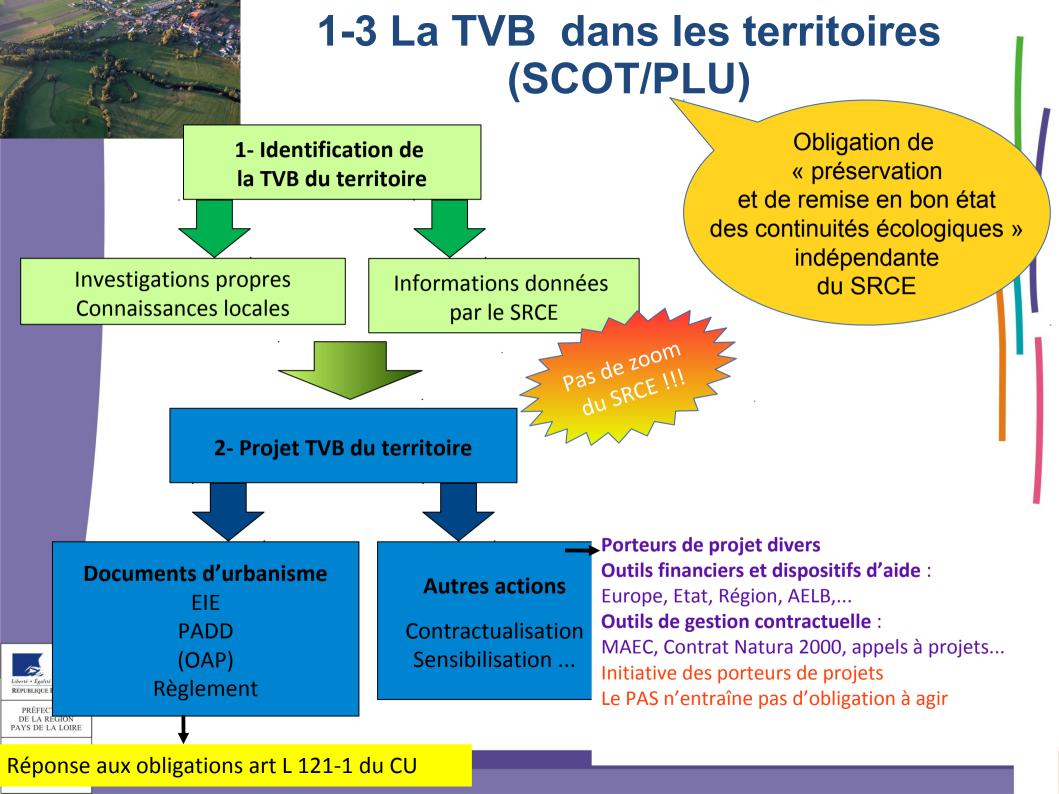


une réponse aux enjeux des échelles « supra ».

Le changement d'échelle peut nécessiter des adaptations ou modifications.

Ne pas reprendre la cartographie régionale en l'agrandissant, mais définir une méthodologie adaptée au territoire.







## Calendrier de prise en compte du SRCE

SCOT, PLU ou Carte communale approuvé avant adoption du SRCE

3 ans à compter de l'adoption du SRCE

SCOT, PLU ou Carte communale en cours de révision à la date d'adoption du SRCE

Prise en compte immédiate sauf si l'enquête publique de ce document démarre moins de 6 mois après la date d'adoption du SRCE

Autres cas de figure

Prise en compte du SRCE au moment de l'élaboration ou de la révision du document

Depuis la loi ALUR, un PLU ou une carte communale qui se trouve sur un territoire d'un ScoT qui respecte l'obligation de prise en compte du SRCE, n'a besoin de **se référer qu'au SCOT** (rapport de compatibilité)

un PLU ou une carte communale qui se trouve sur un territoire dépourvu de SCoT doit prendre en compte le SRCE.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE



## Merci de votre attention



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE